

Convention Simplifiée de Formation N° T26009C-A

Entre les soussignés :

◆ **LCF**

101 chemin du champ de chaux
01 250 Tossiat
Numéro de Déclaration d'Activité : 82690781469 enregistré
auprès du Préfet de Région RHONE ALPES AUVERGNE

◆ **LIP BOURG EN BRESSE GROS OEUVRE INDUSTRIE ET BATIMENT**

22 Rue Gustave Léger
01000 BOURG-EN-BRESSE

Représenté par : **Mme FARGUE Julianne**

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

Article 1 : Objet de la Convention

LCF organise l'action de formation suivante :

N° session : **T260B0A**

L'action entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du Code du Travail :

Action de formation

- Intitulé** : **Autorisation d'intervention à proximité des réseaux Niveau - opérateur - Blended**
- Objectifs** : L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux ou AIPR s'inscrit dans la réforme anti- endommagement entrée en vigueur le 1er janvier 2018
Pour répondre à la réglementation, l'employeur doit délivrer une autorisation (AIPR) sur la base de la réussite à l'examen AIPR par QCM sur le site du MTES
Trois niveaux de formation (concepteur, encadrant et opérateur) sont prévus pour répondre aux missions de l'entreprise. Une formation préalable est nécessaire pour prétendre réussir à l'un des trois examens prescrits par le MTES
- Contenu formation** : Détaillé dans la fiche programme en pièce jointe
- Durée - Dates** : 0.50 Jours (3.50 H.) le 24/03/2026
- Lieu** : LCF TOSSIAT - Tossiat - 101 chemin du champ de chaux - 01250 Tossiat - Tél : 04.78.90.60.22 -
- Participant(s)** : *PISTILLO Anis*
Nombre de participant(s) : 1

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financeur	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Autorisation d'intervention à proxi	LIP BOURG EN BRESSE GROS	1	106.00 €	21.20 €	106.00 €
Total HT :					106.00 €
TVA :			21.20 €	TOTAL TTC :	127.20 €

Conditions de Paiement : LIP BOURG EN BRESSE GROS OEUVRE INDUSTRIE ET BATIMENT - BOURG-EN-BRESSE :
Règlement à 30 jours fin de mois

OPCO : si subrogation
- Nom de l'OPCO :
- Numéro de dossier :

Important envoi des titres par la poste : Si l'adresse d'expédition des titres CACES® / Attestations de formation est différente de l'adresse inscrite sur la présente convention merci de bien vouloir l'inscrire ci dessous :

.....
Au tel cas, les éléments seront envoyés à l'adresse de la convention et la réédition sera facturée à hauteur de 25€ TTC.

Article 3 : Conditions Générales et de Vente

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à LCF après signature.

LCF se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.

En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 10 jours de la date de début de la formation, LCF retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dues pour ladite formation, à savoir 50 % au minimum, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation.

LCF



Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention pour toute modification à moins de 3 jours avant la date de début.

Les titres originaux (CACES, attestations, etc.) seront envoyés dès réception du règlement de la facture.

En cas de plainte ou réclamation concernant la formation ou le test CACES®, vous pouvez nous demander via l'adresse suivante, notre procédure :formation@lecentreformation.fr

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Lyon sera seul compétent pour régler le litige.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

Fait à Chassieu, le 20 mars 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

La signature de la présente convention emporte l'acceptation des Conditions Générales de Vente jointes

**Pour LIP BOURG EN BRESSE GROS OEUVRE INDUSTRIE ET
BATIMENT**

Pour LCF
Pascale ROUX
Gérante

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - LIP
18 Impasse de l'Isabelle - 69356 LYON Cedex 07
Tél. 04 72 74 03 65 | www.grupelip.com
SIREN 870423040 / APE 78.20 Z
SAS au capital de 1 000 000 €

LE CENTRE FORMATION
LCF (société associée)
23 rue Ampère
69660 CHASSIEU
Tél. 04 78 90 60 22
Fax. 04 37 60 20 79
SIRET 445 186 679 00012 - APE 8559 A
N° exploitation 82 60 07 81 488